

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 6 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASSERIEAU Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2019.

PRESENTS : Daniel CHASSERIEAU, Dominique PAILLAT, Catherine GOURMAUD, Bernard GRELIER, Odile GRELIER, Nathalie BIZET, Louissette COUSIN, Dominique EMERIT, Franck GUITTON, Fabrice HERBRETEAU, François PLESSIS, Michelle RATTIER, Philippe RIPAUD, Laure ROUET.

EXCUSES : Sandrine ROUSSIERE, Charlène PHELIPPEAU, Laurence BARON, Stéphane BOISSEAU.

SECRETAIRE : Odile GRELIER.

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 21h00.

Après lecture de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 1 avril 2019, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Motion de Soutien pour la trésorerie de Chantonnay suite à la disparition programmée des services publics

Plusieurs syndicats et le Responsable de la trésorerie de Chantonnay alertent les communes concernant le projet de fermeture de toutes les trésoreries de Vendée et la création de trois gros centres dits « back-office ». Le service Impôts aux particuliers serait également partiellement supprimé et il n'y aurait plus d'accueil de proximité du public.

Concernant les communes, cela signifierait une gestion à distance de la comptabilité et une perte de contact et de conseil.

Pour les administrés, il ne serait plus possible de payer en numéraire au guichet (impôts, cantine, ordures ménagères, ...). Pour les demandes de conseils concernant les impôts (échancier de paiement, exonération, ...), les particuliers ne pourront s'adresser qu'aux deux seuls SIP (Services Impôts Particuliers) qui resteront.

De plus, la Direction des Finances Publiques prévoit également de ne plus mettre le cadastre à jour annuellement. Il deviendra donc vite inutilisable pour les professionnels et les usagers.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (11 OUI et 3 abstentions) :

- demande le maintien des trésoreries en Vendée, en particulier celle de Chantonnay, et notamment l'ouverture au public pour assurer un service de proximité aux collectivités et aux citoyens,
- demande à la DGFIP de Vendée de maintenir la mise à jour annuelle du cadastre effectuée par les géomètres du cadastre,
- précise que cette motion sera transmise aux parlementaires vendéens ainsi qu'aux administrations concernées.

2- Opération Bol de Riz

Le 4 avril dernier, il a été proposé aux élèves de l'école Saint Michel de participer à une opération « Bol de Riz ». Cette action consiste à servir, avec l'accord des parents, un bol de riz aux enfants qui

déjeunent au restaurant scolaire au même prix qu'un repas habituel. 121 enfants et 5 adultes ont participé.

Précédemment, la différence entre le prix facturé par Restoria à la commune et celui facturé aux familles, était reversé au bénéfice du partenariat. Selon cette méthode, la commune devrait reverser :

Pour les repas enfants : $(3,45 \text{ €} \times (\text{prix de repas}) - 0,804 \text{ €} (\text{prix facturé par Restoria})) = 2,646 \text{ €}$ par élève soit 320.166 € pour 121 enfants

Pour les repas adultes : $6,70 \text{ €} (\text{prix du repas}) - 0,804 \text{ €} (\text{prix facturé par Restoria}) = 5,896 \text{ €}$ par adulte soit 29,48 € pour 5 adultes.

Total = 349,646 €

Avec cette méthode, le coût du personnel communal et les charges d'entretien du bâtiment sont également reversées.

Aussi, il peut être appliqué, uniquement la différence entre le prix du repas classique Restoria facturé à 2,258 € et le prix du repas facturé par l'opération Bol de Riz de 0,804 € soit : $1,454 \text{ €} \times 126$ personnes soit 183,204 €.

Il est demandé aux membres présents, de déterminer la méthode à retenir pour cette opération et de donner son accord pour le reversement à l'OGEC chargé de reverser cette somme à l'école Notre Dame de Falokh au Sénégal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de conserver la première méthode de calcul
- décide de reverser la somme de 349,65 € à l'OGEC St Michel de Saint Germain de Prinçay chargée de reverser cette somme à destination de l'école Notre Dame de Falokh au Sénégal.

3- Voyage Scolaire 2020

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la directrice de l'école privée, demandant une subvention pour le voyage scolaire "Patrimoine et Troglodytisme" à Doué-la-Fontaine, prévu du 18 au 20 mai 2020 pour les classes de CM.

46 élèves devraient participer (sous réserve de changement des effectifs).

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 5 octobre 2015, le Conseil Municipal a porté la participation à 20,00 € par nuit et par élève avec un maximum de 5 nuitées. (Participation de la commune quelque soit la domiciliation de l'élève).

Monsieur Le Maire demande de se prononcer pour l'octroi de cette aide.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de verser 20,00 € par enfant scolarisé pour ce voyage
- précise que les crédits seront budgétisés pour l'année 2020.

4- Participation au Centre Medico Scolaire

Comme tous les ans, la Commune de Chantonay nous a fait parvenir un courrier relatif à la demande de participation financière aux frais supportés par la ville de Chantonay pour le fonctionnement sur son territoire du Centre Médico Scolaire dont dépendent tous les enfants scolarisés sur Saint Germain de Prinçay.

La participation sollicitée pour l'année scolaire 2016-2017 est fixée à 0,50 € par élève soit un total de 70,50 € pour la commune de Saint Germain de Prinçay.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette dépense

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de la participation au Centre Médico Scolaire.

VOIRIE/ AMENAGEMENT DE L'ESPACE

5 - Square : choix de l'entreprise et lancement travaux.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace vert à côté de la mairie, une consultation des entreprises a été lancée par voie dématérialisée le 27 mars 2019 sur la plateforme marchés sécurisés pour remise des offres le 23 avril 2019.

Une seule offre a été remise, il s'agit de celle de l'entreprise 2LAYS CREATION. Après analyse, son offre est conforme. Le montant des travaux s'élève à la somme de 46 993,41 € H.T. Monsieur le Maire prendra donc une décision puisque le montant est inférieur à 50 000,00 € H.T.

Monsieur PAILLAT fait la présentation du projet. Le Conseil Municipal en prend note.

6 - Demande de subvention pour le square dans le cadre du Contrat Vendée Territoires

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du Contrat Vendée Territoires 2017-2020, la commune a inscrit le projet d'aménagement paysager à côté de la mairie (square). Une subvention d'un montant de 22 997.00 € peut donc être sollicitée au Département de la Vendée pour le financement de ces travaux pour un montant de travaux de 50 000,00 € H.T. (mobilier et travaux).

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande d'aide.

Après discussion, le Conseil Municipal (12 OUI et 2 Abstentions), donne son accord pour solliciter l'aide du département de la Vendée.

7- Demande de subvention pour le square dans le cadre du programme Gisements Fonciers

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay a lancé un programme d'aide à l'investissement « GISEMENTS FONCIERS, HABITAT, CENTRE-BOURGS ». Ce fonds d'intervention doit répondre aux domaines d'intervention suivants :

- La densification des centre-bourgs par l'exploitation des gisements fonciers, avec des logements (neufs ou anciens)
- La dynamisation des centre-bourgs pour faciliter la centralité, l'accessibilité et l'attractivité des commerces et services

Le projet d'aménagement paysager d'un square entrant dans ce thème et notamment dans la thématique d'intervention : « patrimoine et le paysage urbain », il est proposé de solliciter la Communauté de Communes pour le financement de ce projet ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES EN H.T. :

Travaux :	49 724.16 €
Mobilier :	300.00 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES en H.T. :	50 024.00 €

RECETTES PREVISIONNELLES EN H.T. :

Subventions du Conseil départemental :	22 997.00 €
--	-------------

TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES en H.T. :	27 027.00 €
MONTANT A CHARGE DE LA COMMUNE	13 663.65 €
MONTANT SOLLICITE AU FONDS DE CONCOURS	13 363.50 €

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande d'aide.

Après discussion, le Conseil Municipal (12 OUI et 2 Abstentions), donne son accord pour solliciter l'aide de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay.

8- Lotissement le Tail : résultat de l'appel d'offres et attribution des lots

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été lancé une consultation pour l'aménagement du quartier d'habitation Le Tail.

Cette consultation a été lancée en procédure adaptée le 29 mars 2019 sur le site internet « marchés sécurisés » et l'avis publié sur Ouest France pour 2 lots :

- Lot 1 : travaux de démolition
- Lot 2 : travaux de voirie et d'assainissement EU-EP

4 propositions ont été reçues pour le lot 1 et 2 propositions ont été reçues pour le lot 2.

Après analyse des différentes offres, il est proposé de retenir les entreprises les mieux-disantes suivantes :

- Pour le lot 1 : le groupement SARL ALAIN TP-SARL AMIANTE DECONSTRUCTION SERVICES pour un montant de 42 100,50 € HT.
- Pour le lot 2 : l'entreprise SARL ALAIN TP pour un montant de 436 470,95 € HT.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur l'attribution des lots.

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité des membres présents :

- valide l'attribution du lot 1 au groupement SARL ALAIN TP-SARL AMIANTE DECONSTRUCTION SERVICES pour un montant de 42 100.50 € H.T et le lot 2 à la SARL ALAIN TP pour un montant de 436 470.95 € H.T
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier.
- précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe du lotissement.

9 - Proposition de Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement 2019

Monsieur Le Maire laisse la parole à Monsieur Dominique PAILLAT pour présenter ce dossier.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'assainissement 2019 projetés (mise en place du réseau séparatif Rue Abbé Mosnay et Passage du Prieuré), la SICAA a été consultée pour la maîtrise d'œuvre.

Nous avons réceptionné son offre de prix qui s'élève à la somme de 2 950.00 € H.T soit 3 540.00 € T.T.C.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur ce contrat de maîtrise d'œuvre.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- retient la SICAA pour la maîtrise d'œuvre 2019 sur les travaux d'assainissement 2019
- précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe d'assainissement.

10 - Fixation du montant de la taxe de voirie

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Dominique PAILLAT. Il rappelle la délibération du 3 septembre 2012 qui a institué la taxe de voirie destinée à assurer l'entretien des chemins, propriétés de l'ex-association foncière.

Il précise que conformément à ce qui avait été décidé, la commission des Affaires Rurales s'est réunie cette année afin de :

- Contrôler la gestion de l'enveloppe financière 2018,
- Proposer les travaux à réaliser en 2019,
- Proposer le montant de la taxe de voirie,

- Proposer le seuil de recouvrement.

Il rappelle que la commune contribue financièrement à part égale avec les exploitants à l'entretien de ces chemins conformément à ce qu'elle faisait auparavant pour l'Association Foncière. Comme l'année dernière et depuis plusieurs années, le montant de la taxe de voirie demandé est de 5 € l'hectare.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- valide à 5 € l'hectare le montant taxe de voirie due en 2018 par les exploitants sur la base de la Surface Agricole Utile qu'ils cultivent sur le territoire communal
- décide que la taxe ne sera pas mise en recouvrement en dessous d'un minimum de perception de 5 €.

11- Convention de participation pour le changement des candélabres Rue du Synode, des Glycines et Cité des Boutons d'Or

La commune de Saint Germain de Prinçay possède encore 24 candélabres avec des boules de première génération qui convient obligatoirement de remplacement avant 2022. Aussi le Sydev, nous a fait une proposition technique et financière pour le remplacement des 24 points lumineux des rues des Glycines, du Synode et la Cité des Boutons d'Or.

La participation de la commune pour cette opération se chiffre à la somme de 19 348.00 € (sans TVA).

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valide la participation pour le remplacement des 24 points lumineux des rues des Glycines, du Synode et la Cité des Boutons d'Or

- autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions de participations relatives à ce dossier.

12- Demande de fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay

Dans le cadre des fonds de concours versés par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, la commune de Saint Germain de Prinçay peut prétendre à une aide pour la réalisation de leurs projets d'investissement ou de fonctionnement.

L'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres pour des réalisations ou le fonctionnement d'un équipement.

La Commune de Saint Germain de Prinçay peut solliciter la somme de 62 633.60 € en 2019. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une partie de ce fonds de concours pour diverses dépenses d'investissement engagées.

La demande est la suivante :

Dépenses prévisionnelles en H.T. :

Eglise Travaux	7 113.83 €
Temple Travaux	13 435.21 €
Installation Climatisation Mairie (salles de réunion et Conseil Municipal)	5 850.90 €
Changement Chrono Basket	5 120.00 €
Achat d'un camion	23 295.00 €
Total dépenses prévisionnelles	54 804.94 €

Recettes prévisionnelles en H.T. :

Subventions du Conseil départemental	5 453.32 €
Total recettes prévisionnelles	5 453.32 €
Montant à charge de la commune	49 351.62 €
Montant sollicité au fonds de concours	24 675.81 €

Monsieur le Maire précise qu'une demande complémentaire sera faite ultérieurement pour solliciter le solde.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de délibérer sur cette demande de fonds de concours 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- valide la demande de fonds de concours 2019 auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay tel que présentée ci-dessus.

BATIMENTS

13- Proposition de location de l'étage au-dessus de la Mairie pour l'entreprise So'ham

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de l'entreprise So'ham dont le siège est 32 Rue du Général Royrand à Saint Germain de Prinçay et gérée par Mme Sonia Larregneguy. Cette dernière souhaite louer une salle communale les mercredis et samedis après-midi afin de proposer des ateliers d'art thérapie aux enfants, adolescents et adultes.

Monsieur Le Maire rappelle que la salle de l'étage de la mairie est déjà occupée pour des cours de sophrologie les lundis soirs pendant 1 heure au tarif de 50 € le trimestre.

Cette salle répond aux normes ERP pour accueillir ce type de public.

Après discussion, le Conseil propose 100 € le trimestre.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée. A l'unanimité le Conseil Municipal valide la location à 100 € par mois.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil la décision qu'il a prise en matière de droit de préemption urbain en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet.

Numéro	Titre de la décision	Objet	Montant	Date de la décision
14	Renonciation à préempter	Décision de ne pas faire valoir le Droit de Préemption Urbain de la Commune sur la parcelle cadastrée AB 212 et 801 12bis Rue Louis Marchegay	129 900.00 € + frais	16/04/2019
17	Renonciation à préempter	Décision de ne pas faire valoir le Droit de Préemption Urbain de la Commune sur la parcelle cadastrée ZS 77 9 Rue du Synode	140 000.00 € + frais	16/04/2019

Monsieur le Maire communique au Conseil la décision qu'il a prise en matière de commande publique en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet.

Numéro	Objet du Marché	Attributaire	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
7	Extension du réseau d'eau potable le Tail	Vendée Eau 57 rue Paul Emile Victor CS90041 85036 LA ROCHE SUR YON	22 596.56 € H.T. soit 27 115.87 € T.T.C.	03/04/2019
8	Mission SPS pour salle polyvalente	SAFE 1 bis Rue de l'Arée, PA La Mongie, Les Essarts 85140 ESSARTS EN BOCAGE	850.00 € H.T. soit 1 020.00 € T.T.C	03/04/2019
9	Mission contrôle technique salle polyvalente	APAVE Nord Ouest ZA de Beaupuy Rue Jacques Yves Cousteau CS10042 85017 LA ROCHE SUR YON Cedex	1 596.00 € H.T. soit 1 915.20 € T.T.C.	03/04/2019
10	Restauration des portails de l'église	BILLAUD Menuiserie, Zone Artisanale du Bouchage, 85110 SAINT GERMAIN DE PRINCAY, l'entreprise BERNIER – Zone Artisanale du Bouchage, 85110 SAINT GERMAIN DE PRINCAY	2652.00 € H.T. soit 3182.40 € T.T. (pour menuiserie) 830.00 € H.T. soit 996.00 € T.T.C (pour la peinture)	03/04/2019
11	Restauration des zingeries de l'église	LESURTEL, 29-31 rue de la Violaie, 49500 CHAZE SUR ARGOS	3 631.83 € H.T soit 4 358.20 € T.T.C	03/04/2019
12	Mise hors d'eau et air du Temple	LESURTEL, 29-31 rue de la Violaie, 49500 CHAZE SUR ARGOS	13 435.21 € H.T soit 16 122.25 € T.T.C.	03/04/2019
14	Acquisition visseuse, enrouleur mural et aspirateur à cendres	QUINCAILLERIE DU BOCAGE, BP 19 Les Essarts 85140 ESSARTS EN BOCAGE	435.85 € H.T soit 523.02 € T.T.C	03/04/2019
15	Acquisition de deux PC	APS, 11, Avenue de la Vertonne 44120 VERTOU	2683.50 € H.T soit 3 220.20 € T.T.C	17/04/2019
16	Acquisition d'une pompe pour le terrain de foot	OUVRARD SAS ZA de l'Aubépine 85120 ANTIGNY	2 573.00 € H.T soit 3 087.60 € T.T.C	17/04/2019
17	Mise en place de la Climatisation Mairie	YP Concept Parc Polaris Sud – 85110 CHANTONNAY, et la SARL François PUAUD, Chassais, 85110 SIGOURNAIS.	5250.00 € H.T. soit 6300.00 € T.T.C pour l'installation de la climatisation et 600.90 € H.T soit 721.08 € T.TC pour le raccordement électrique	26/04/2019

18	Changement chrono Basket	BODET, SA CS 40002 49340 TREMENTINES.	5120.00 € H.T. soit 6144.00€ T.T.C	26/04/2019
19	Mise en place de protection des poteaux bois salle de sports	SPORTING SOL Rue du Stade, BP6 85250 SAINT FULGENT	1 210.00 € H.T. soit 1 452.00 € T.T.C.	26/04/2019

QUESTIONS DIVERSES

- Permanences aux Elections Européennes du 26 mai 2019.

- **Cabinet médical**

Monsieur Le Maire donne le résultat de l'estimation des domaines réalisée pour l'ensemble du cabinet. Suite aux réunions de décembre 2018 et mars 2019, avec les professionnels, il rappelle que la région peut attribuer une subvention de 50 000 € si un projet de santé est établi par l'ensemble des professionnels présents actuellement au Cabinet du Pré Doré.

Monsieur Le Maire précise que ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, aucune décision ne sera prise ce jour, mais qu'il souhaite connaître l'avis de l'assemblée pour avancer sur ce dossier et notamment informer M. Branthomme de la suite à donner.

Après discussion, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal donne un avis favorable pour la poursuite des démarches sur ce dossier.